

*Projet présenté par le Conseil d'Etat*

*Date de dépôt: 2 février 2005*

*Messagerie*

## **Projet de loi**

**ouvrant un crédit d'investissement de 2 631 997 F pour l'équipement des bâtiments loués à la rue du Stand 46-48 et à la rue de l'Arquebuse 6 pour l'office des poursuites et la direction générale des offices des poursuites et des faillites**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

### **Art. 1 Crédit d'investissement**

<sup>1</sup>Un crédit d'investissement de 2 631 997 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour l'équipement des bâtiments loués à la rue du Stand 46-48 et à la rue de l'Arquebuse 6 pour l'office des poursuites et la direction générale des offices des poursuites et des faillites.

<sup>2</sup>Il se décompose de la manière suivante:

Mobilier, frais de déménagement et signalétique	2 018 583 F
Gestion des files d'attente et équipements monétiques	58 533 F
Equipements informatiques et infrastructures Télécom	<u>554 881 F</u>
Total	2 631 997 F

### **Art. 2 Budget d'investissement**

Ce crédit est inscrit au budget d'investissement en 2005 sous les rubriques 47.01.00.506.01 (mobilier, frais de déménagement, signalétique, gestion des files d'attente et équipements monétiques) et 17.00.00.506.01 (équipements informatiques et infrastructures Télécom).

**Art. 3 Financement et couverture des charges financières**

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissements sont à couvrir par l'impôt.

**Art. 4 Amortissement**

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

**Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Mesdames et  
Messieurs les députés,

### **1. Préambule**

La loi 8658 du 21 février 2002 a impliqué la création d'un seul office des poursuites et d'un seul office des faillites, regroupés sous l'autorité administrative d'une direction générale nouvellement créée. Cette nouvelle organisation est entrée en fonction le 1<sup>er</sup> novembre 2002.

Le regroupement géographique des offices et de la direction générale n'a cependant pas encore pu être opéré faute de locaux adéquats lors de l'entrée en vigueur de la loi le 1<sup>er</sup> novembre 2002.

Pour des raisons évidentes de rationalisation, de coordination et d'organisation du travail, il est indispensable de regrouper rapidement les ressources des nouvelles entités sur un seul site géographique.

L'office des poursuites (OP) connaît la situation la moins conforme aux objectifs de la nouvelle organisation car il se trouve éclaté sur deux sites géographiques, soit au 11, rue de l'Hôtel-de-Ville et au 20, rue François-Dussaud. Pour cette raison, le déménagement prévu concerne le regroupement des 2 sites de cet office en toute priorité.

La direction générale (DG) et les services généraux et communs qui dépendent d'elle, sont actuellement logés sur les 3 sites des OPF (ceux de l'OP et celui de l'OF) et déménageront également aux rues du Stand/Arquebuse.

Au total, le regroupement concernera 185,35 postes de travail (sur 241,35 autorisés pour l'ensemble des OPF) dont 163,95 pour l'OP et 21,40 pour la DG. Le nombre total d'employés fixes concernés par cette première étape est de 206 personnes dont 182 pour l'OP et 24 pour la DG. S'y ajoutent 41 personnes en provenance de l'office cantonal de l'emploi (OCE) et 12 auxiliaires, soit un total de 259<sup>1</sup> personnes à installer, représentant 79% de l'ensemble de l'effectif des OPF.

Il s'agit d'une première étape à laquelle succédera le rapprochement géographique indispensable de l'office des faillites. Des recherches actives dans le périmètre administratif autour des rues du Stand/Arquebuse sont en cours. La seconde étape concernera les collaborateurs de l'OF et le « reste » des services généraux de la DG logés sur le site de l'OF, soit actuellement

56 postes (dont 1 pour la DG), ce qui équivaut à 78<sup>1</sup> collaborateurs y inclus les auxiliaires et personnes placées par l'OCE.

Suite à la location de l'immeuble administratif sis au 46-48, rue du Stand par l'Etat de Genève, des **travaux d'aménagement spécifiques** sont nécessaires pour permettre l'installation de l'office des poursuites et de la direction générale des offices des poursuites et faillites. C'est à cette fin que vous est soumis le présent projet de loi, destiné à l'équipement mobilier et informatique des locaux, au réseau Télécom ainsi qu'au déménagement des services concernés.

L'OP et la DG des OPF occuperont ensemble six étages ainsi que les sous-sols et combles des 2 immeubles, soit une surface utile totale de 4093 m<sup>2</sup>.

L'équipement et l'ameublement des locaux se feront de façon simple, fonctionnelle et ergonomique, de manière à assurer des conditions de travail normales aux collaborateurs des deux services, d'une part, et à optimiser le service aux administrés, d'autre part. Les aménagements du bâtiment de la rue du Stand 46, dédié aux services qui reçoivent directement le public, ont de ce fait été conçus dans une optique d'accueil et d'accessibilité.

Parallèlement, l'ensemble du parc mobilier des OPF doit être rénové. Plusieurs arguments parlent en faveur de l'achat de mobilier nouveau :

- 1) Le mobilier actuel est vétuste : le mobilier des offices est ancien et souvent même antérieur à 1980. De ce fait, il n'est le plus souvent plus approprié à une organisation du travail moderne incluant la pose d'outils et le passage de câblages informatiques.
- 2) Le mauvais état du mobilier actuel : le démontage puis le remontage du mobilier ancien n'est de ce fait pas envisageable sans détérioration.
- 3) L'inadaptation du mobilier actuel : l'emplacement des services dans les nouveaux locaux a été déterminé en fonction des tailles standard de bureaux modernes et de la surface nécessaire par collaborateur (source : DAEL). Ce critère a permis de juger si les surfaces offertes étaient adaptées selon les services qui y seraient logés et, partant, de décider de louer ou non.
- 4) La cohérence de l'image donnée au public : un mobilier neuf sera en ligne esthétique avec la rénovation des locaux.
- 5) L'élément psychologique : un aspect général « moderne » est conforme à la réorganisation en cours et rendra le changement perceptible à tous. Il coïncidera définitivement avec le passé des OPF.

---

<sup>1</sup> chiffres au 30 septembre 2004.

Le parc des machines de travail (imprimeuses de CDP, coupeuses, microfilmeuses, etc.) en bon état de fonctionnement sera déménagé.

Les 2 sites actuels seront complètement vidés, caves comprises. Le mobilier vétuste, les machines obsolètes et les archives n'ayant plus besoin d'être conservées devront être évacuées et/ou détruites. Le devis du transport fourni (voir plus bas le point 2.6) tient compte de l'évacuation mais non des frais de destruction, inconnus à ce jour, et qui ne peuvent de ce fait qu'être estimés.

## **2. Description du mobilier et de l'équipement**

L'étude de l'ameublement des locaux de l'immeuble 46-48, rue du Stand a été réalisée en étroite collaboration avec la centrale commune d'achat (CCA).

L'ameublement de base de chaque place de travail est identique pour les deux services. Pour plus de clarté, les rubriques ci-dessous décrivent l'ameublement prévu dans les nouveaux locaux afin de combler les manques actuels, également décrits ci-dessous.

### ***2.1 Mobilier des collaborateurs***

Un recensement complet du mobilier actuellement à disposition de chacun des collaborateurs appelés à déménager a été fait et a donné le résultat global suivant : la plupart des collaborateurs disposent de vieux bureaux ne permettant ni le passage du câblage informatique, ni l'installation d'équipements périphériques. Pour la moitié d'entre eux, il n'y a pas de lampe de bureau, ni table d'imprimante incorporée au bureau, ni armoire de classement. Il manque également des vestiaires ou des porte-manteaux et des chaises.

Il en résulte, selon les prix calculés par la CCA, un coût de rééquipement global de 1 735 723 F pour les 280 places de travail des deux services, y inclus les postes d'apprentis, les lieux de réception et de conférence ainsi que les bureaux de réserve, dont 192 400 F pour le mobilier spécifique décrit sous la section 2.2. ci-dessous.

### ***2.2 Mobilier et équipement informatique spécifiques***

Les bâtiments actuels ne sont pas équipés adéquatement pour recevoir les nombreux administrés se présentant quotidiennement aux guichets, ni les débiteurs qui y sont convoqués. Par ailleurs, les offices, en tant qu'organismes de la réalisation forcée de biens, coopèrent avec de nombreux acteurs

de l'économie genevoise et doivent disposer des structures nécessaires pour exercer leurs activités légales.

Actuellement, les infrastructures destinées au public ne permettent pas aux services de répondre adéquatement à leur mission publique, notamment en ce qui concerne la réception des administrés, le traitement aux guichets des demandes et la convocation des débiteurs.

Par ailleurs, l'office des poursuites et la direction générale des OPF, en l'état actuel et depuis leur création, ne disposent d'aucune infrastructure propre, à savoir ni salle de conférence, ni salle de cours, ni centre de documentation pouvant servir de bibliothèque juridique, par exemple. Les collaborateurs ne bénéficient pas d'une cafétéria afin d'y effectuer leurs pauses et s'y rassembler. Ces besoins ne sont couverts actuellement que très partiellement, notamment par l'utilisation de locaux d'autres services ou en d'autres murs. Le bon fonctionnement de services comme les OPF, forts de près de 350 collaborateurs, dont le centre névralgique devient maintenant la rue du Stand, commande la mise en place et l'équipement des infrastructures décrites ci-dessous.

*Le coût de l'équipement informatique figure sous les chiffres 2.4 à 2.7.*

#### *a) Réception*

Une réception centrale au rez-de-chaussée, située à l'entrée du bâtiment de la rue du Stand 46 accueillera les usagers et permettra de les diriger vers les services qui traitent directement avec les administrés; cette entrée permet d'accéder aisément aux guichets, aux cellules immobilières, au service des notifications et aux secteurs des huissiers, répartis sur les 8 niveaux de cet immeuble<sup>1</sup>.

La réception de la rue du Stand 46 constituera le noyau central du nouveau site et sera le passage obligé de tout usager se rendant à l'office des poursuites ou à la direction générale. Sa sécurité sera assurée par l'installation d'une alarme anti-agression.

La réception servira également de centrale téléphonique et sera équipée de telle sorte à transférer les centaines d'appels entrants quotidiens.

Afin de garantir le bon fonctionnement informatique de ce service sensible, 2 postes informatiques sur 4 seront dédoublés avec un écran plat installé directement sur le guichet ouvert au public.

---

<sup>2</sup> cf. annexe 3 - Plans des bâtiments.

*Le détail et la valorisation de ce matériel réseau se trouvent établis dans la récapitulation<sup>3</sup> générale des équipements informatiques dans l'annexe n° 2, section II.*

*b) Guichets-caisses. Salle d'attente*

L'effort sera mis sur l'équipement permettant le traitement des demandes d'établissement des attestations de non-poursuite et les encaissements aux guichets afin que les démarches des administrés soient facilitées. Ces opérations sont centralisées au rez-de-chaussée de l'immeuble du Stand 46. Les infrastructures qui ont été choisies, soit un cloisonnement partiel du guichet et une légère fermeture acoustique grâce à l'arrondi de son accès, garantiront également une bien meilleure confidentialité aux administrés qu'actuellement. Ceux-ci auront à leur disposition une salle d'attente de 40 places et seront appelés aux caisses grâce à un système d'affichage.

Du fait de leur configuration étroite, les guichets/caisses nécessiteront l'installation de 9 écrans plats de 17'' et d'imprimantes métier pour les quittances, de 9 caisses enregistreuses.

*Le détail et le prix de ce mobilier figure dans la section II du mobilier spécifique de l'annexe 1. Le système d'affichage et le matériel informatique sont détaillés et estimés dans les sections II et IV de l'annexe 2.*

*c) Salle des ventes immobilières*

Dans le cadre de sa mission, l'OP procède chaque année à des ventes aux enchères d'immeubles (131 ventes en 2003) et d'actifs spéciaux (créances, actions, cédules hypothécaire). Selon la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP) et la jurisprudence, les offices doivent organiser la réalisation forcée des actifs de manière à en favoriser la vente. De ce fait, les OPF ont toujours eu une salle des ventes immobilières dans leurs locaux. Une salle spécialement dédiée à cette activité a été prévue au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment du Stand 46, ce qui permettra d'accueillir 50 personnes dans de bonnes conditions. La salle sera équipée de chaises avec tablette pour permettre aux personnes présentes de prendre des notes pendant les enchères. Un bureau spécifique est prévu pour la greffière et l'écran de son poste sera dédoublé avec un écran plat de contrôle qui sera installé sur le bureau du préposé aux enchères.

L'infrastructure a été pensée de telle sorte que la salle puisse également servir à un autre usage, de grande salle de formation ou de salle de

---

<sup>3</sup> cf. Annexe 2 - Tableau récapitulatif « Equipements informatiques ».

conférence ou de réunion dans le cadre des autres activités générales des offices, notamment celles de l'office des faillites.

*Le détail et le prix de ce mobilier figurent dans la section II du mobilier spécifique de l'annexe 1.*

#### *d) Guichets du service des notifications - Salle d'attente*

Le personnel du service des notifications du 2<sup>e</sup> étage du Stand 46 disposera de 4 guichets cloisonnés lui permettant de notifier les commandements de payer à un rythme plus élevé et avec une meilleure confidentialité, ce qui constitue une amélioration notable par rapport à la situation actuelle.

Les débiteurs seront appelés au guichet au moyen d'un système d'affichage et disposeront d'un hall d'attente équipé d'une dizaine de sièges.

Ces guichets devant être équipés spécialement en raison de leur configuration étroite, il y aura lieu d'acquérir 4 écrans plats 17'' de même qu'un PC spécifique pour la gestion des affichages guichets.

*Le détail et le prix de ce mobilier figurent dans le tableau du mobilier spécifique II de l'annexe 1. Le système d'affichage est décrit sous la section V de l'annexe 2. Le matériel informatique figure sous le chiffre I.*

#### *e) Secteurs d'huissiers – Installation de parloirs*

Les 12 secteurs d'huissiers que compte l'office des poursuites seront installés sur les 4 derniers étages du bâtiment du Stand 46. Chaque niveau comprend 3 secteurs dont la répartition a été conçue de manière à favoriser le travail en équipe.

Chaque secteur disposera de 2 parloirs pour permettre l'interrogatoire des débiteurs, ce qui représente un net progrès par rapport à la situation actuelle. Jusqu'à présent en effet, faute de parloirs, ils étaient auditionnés dans le bureau même des huissiers, souvent en même temps que d'autres débiteurs, ce qui ne leur assurait pas la confidentialité. La création de ces parloirs va permettre au débiteur de bénéficier de bien meilleures conditions d'audition et de confidentialité. Parallèlement, les conditions de sécurité pour le collaborateur seront renforcées, avec l'installation d'une alarme anti-agression. Les parloirs étant très petits, ils devront être équipés d'ordinateurs avec des écrans plats.

Par ailleurs, tous les niveaux d'huissiers seront équipés d'une « zone de pré-classement » devant permettre le classement régulier et continu de tous les documents établis par ces secteurs et de pouvoir situer le document recherché en tout temps. Cette zone est conçue comme une phase

préparatoire avant l'archivage, indispensable à l'ordonnance future des documents de travail et son mobilier a été conçu spécifiquement dans ce but.

*Le prix du mobilier de la zone de pré-classement figure sous la section II du mobilier spécifique de l'annexe 1. Le matériel informatique figure sous le chiffre I de l'annexe 2.*

#### *f) Salle de formation*

L'article 4 de la loi d'application de la LP charge la direction générale et les préposés des OPF d'assurer les mesures de formation professionnelle et de perfectionnement propres à garantir ou améliorer la formation de chaque collaborateur des offices dans la mesure exigée par l'accomplissement de ses tâches. Pour remplir cette mission, il est nécessaire d'avoir une infrastructure adaptée. Or, à l'heure actuelle, les OPF ne disposent d'aucune salle de formation et doivent s'adresser à d'autres services, ce qui est une contrainte importante dans l'organisation de cours sur une période suivie obligeant de surcroît les collaborateurs à se déplacer sur un autre site (perte de temps). Le bâtiment du Stand 48 sera doté d'une salle de formation spécifique qui pourra accueillir des groupes allant jusqu'à 30 collaborateurs. Ce progrès notable permettra enfin l'organisation de modules internes sur de longues périodes sans grever exagérément la journée de travail des collaborateurs du fait du temps de déplacement.

La salle de formation sera équipée du mobilier adéquat pour former 30 personnes ainsi que du matériel nécessaire pour la projection des supports de cours.

*Le détail et le prix de ce matériel figurent dans la section II du mobilier spécifique de l'annexe 1.*

#### *g) Salle de conférence*

L'office des poursuites et la direction générale des OPF ne disposent actuellement d'aucune salle de conférence. Une salle de conférence commune pouvant accueillir jusqu'à 18 personnes a donc été prévue pour permettre d'organiser des séances de travail entre les différents services de l'OP/DG-OPF. Elle doit également permettre de rencontrer les tiers qui sont en relation avec les OPF (services de l'Etat, associations professionnelles, etc.) dans de bonnes conditions. Cette salle sera équipée d'une table de conférence et de chaises et d'étagères pouvant recevoir des ouvrages. Elle sera équipée de manière à permettre l'utilisation d'un rétro-projecteur mobile.

*Le détail et le prix de ce matériel figurent dans la section II du mobilier spécifique de l'annexe 1.*

#### *h) Bibliothèque juridique – centre de documentation*

La doctrine, la jurisprudence et les revues juridiques sont actuellement disséminées dans différents bureaux, qui sont pour la grande majorité occupés par des collaborateurs, ce qui entrave leur consultation et rend leur gestion difficile.

Il est donc nécessaire de les réunir dans une seule salle qui sera équipée de bibliothèques murales. Cette salle fera également office de salle de réunion pour 8 personnes dans la mesure où la salle de conférence serait occupée.

*Le détail et le prix de ce matériel figurent dans la section II du mobilier spécifique de l'annexe 1.*

#### *i) Cafétéria*

La création de ce lieu de convivialité doit permettre aux collaborateurs de prendre leurs pauses réglementaires sans avoir à quitter le bâtiment et de retrouver des collègues d'autres services ailleurs que dans les zones publiques et sous le regard des administrés, comme c'est le cas actuellement dans les bâtiments de la rue de l'Hôtel-de-Ville et de François-Dussaud. Une partie de ce local est conçue pour les personnes qui fument de sorte à ce que les non-fumeurs ne soient pas incommodés par la fumée, ceci en conformité avec le programme « un Etat sans fumée mais pas sans fumeurs ».

Cette cafétéria sera équipée en tables et chaises pouvant recevoir 67 personnes assises, de distributeurs à boissons chaudes et froides payants et d'un appareil à micro-ondes.

*Le détail et le prix de ce mobilier figurent dans la section II de l'annexe 1.*

*j) Matériel divers, notamment*

- **Destructeurs de documents** : pour équiper les secrétariats de la direction générale, des ressources humaines et celui du préposé OP (sécurité de l'information).
- **Équipement spécifique pour la formation et les activités métier** : chevalet de conférence (flip chart); pupitre conférencier, divers matériels de conférence.
- **Fournitures informatiques complémentaires** : l'acquisition de rallonges électriques a été prévue pour l'équipement des postes de travail.

*Le détail et le prix de ce matériel figurent dans la section II de l'annexe 1, et dans l'annexe 2, chiffre VI.*

*k) Signalétique adaptée :*

Le coût de ce matériel est estimé à **30 000 F**.

**2.3 Matériel informatique standard supplémentaire**

L'équipement visé sous cette rubrique concerne exclusivement les acquisitions supplémentaires qu'il y a lieu de faire en raison du déménagement.

L'équipement informatique des guichets, réception, parloirs, salles de conférence et de réunion, etc., mentionné ci-dessus nécessitera l'acquisition d'un matériel qui représente un coût total de **200 088 F**.

*Pour le détail et la valorisation de ce montant, on se reportera au chiffre I de l'annexe n° 2.*

**Note** : Le regroupement de l'office des poursuites en un seul lieu géographique va également nécessiter des modifications au niveau du serveur bureautique OP et DG-OPF. Une nouvelle unité sera donc installée dans la salle des machines de l'Hôtel des finances, machines qui regrouperont l'ensemble des données bureautiques OP-OF-DG-OPF. Le coût en est pris en charge par le CTI dans le cadre du renouvellement.

### **2.4 Matériel informatique informatique spécifique**

Le matériel informatique spécifique nécessitera l'acquisition d'un matériel qui représente un coût total de **15 076 F**.

*On se reportera aux descriptifs ci-dessus sous le chiffre 2.2 a) et b) et au chiffre II de l'annexe 2.*

### **2.5 Frais d'aménagement – Infrastructure Réseau-Télécom**

L'aménagement des locaux 46-48 rue du Stand nécessite la réfection complète de l'infrastructure réseau-télécom, et l'équipement complet des postes de travail en téléphonie IP. Un montant de **319 600 F** a été devisé pour l'infrastructure réseau-télécom.

*Le détail et la valorisation de ce matériel réseau se trouvent établis sous le chiffre III du tableau de l'annexe 2.*

### **2.6 Systèmes d'affichage/terminaux monétiques**

Les systèmes qui seront acquis coûteront au total **50 082 F**.

*On se reportera aux descriptifs ci-dessus sous le chiffre 2.2 a), b) et d) et au chiffre IV et V de l'annexe 2.*

### **2.7 Adaptations applicatives**

Le regroupement des différents secteurs de l'OP sur un seul site nécessitera l'adaptation des applications informatiques existantes. Ces adaptations sont devisées à 20 j/h, soit au tarif standard Etat (1 200 F/j), 24 000 F arrondis à **25 000 F**.

### **2.8 Frais de déménagement**

Les frais de déménagement sont devisés à **209 820 F** et comprennent le matériel informatique. S'y ajoutent les frais d'enlèvement d'archives de **43 040 F**. Ces chiffres comprennent une réserve de 10% pour les divers et imprévus ainsi que les frais de destruction.

### 3. Récapitulation des coûts

	Montant TTC
Mobilier	1 735 723 F
Signalétique	30 000 F
Equipement informatique standard supplémentaire	200 088 F
Equipement informatique spécifique	15 076 F
Infrastructure réseau Télécom	319 600 F
Systèmes d'affichage / terminaux monétiques	50 082 F
Fournitures informatiques complémentaires	3 568 F
Adaptations applicatives	25 000 F
Déménagement	252 860 F
<b>Total</b>	<b>2 631 997 F</b>

### 4. Conclusions

Nous vous demandons d'accepter ce crédit pour l'équipement de l'office des poursuites et de la direction générale des OPF dans les futurs locaux des 46 et 48 de la rue du Stand et du 6 de la rue de l'Arquebuse. Ces services disposeront ainsi enfin des conditions matérielles indispensables pour améliorer les prestations qu'ils offrent. Le Conseil d'Etat souhaite pouvoir mettre à disposition les nouveaux locaux le plus rapidement possible afin de pouvoir libérer les locaux actuellement occupés qui seront réaffectés à d'autres services de l'Etat. Par ailleurs, les travaux d'aménagement des immeubles des rues du Stand et de l'Arquebuse ont commencé début mai 2004. Pour pouvoir effectuer correctement le transfert des services susmentionnés, il est impératif de les doter rapidement des équipements nécessaires à leur activité.

Tels sont en substance, Mesdames et Messieurs les députés, les motifs qui nous conduisent à soumettre à votre bienveillante attention ce projet de loi qui permettra de répondre aux besoins du département de justice et police et de la sécurité.

Annexes :

*Annexe 1 : Tableau récapitulatif « mobilier »*

*Annexe 2 : Tableau récapitulatif « informatique »*

*Annexe 3 : Plans des bâtiments*

*Annexe 4 : Tableaux financiers*

*Annexe 5 : Fiche technique CTI*

*Annexe 6 : Préavis technique*

MOBILIER des COLLABORATEURS		TOTAL 3 BÂTIMENTS		PRIX UNITAIRE		TOTAL H.T.		SOUS-TOTAL HT		SOUS-TOTAL TTC	
TOTAL PAR BÂTIMENTS		TOTAL 3 BÂTIMENTS		PRIX UNITAIRE		TOTAL H.T.		SOUS-TOTAL HT		SOUS-TOTAL TTC	
TOTAL PAR BÂTIMENTS		TOTAL 3 BÂTIMENTS		PRIX UNITAIRE		TOTAL H.T.		SOUS-TOTAL HT		SOUS-TOTAL TTC	
<b>Armoires</b>		<b>380 250</b>		<b>152500</b>		<b>408 149</b>		<b>164090</b>			
<b>Armoires hautes AH</b>											
AH1, selon détail ci-dessous :			173								
Armoire AH1, sans portes	106	24	43	450,00	13'500,00						
Armoire AH1, portes coulissantes			30	700,00	51'100,00						
Armoire AH1, portes rideaux			70	1'100,00	77'000,00						
armoires portes battantes AH2	0	0	17	550,00	9'350,00						
Armoires portes battantes AH2, local CTI			1	550,00	550,00						
Armoire porte rideau AH3	0	0	1	1'000,00	1'000,00						
<b>Armoires AB</b>											
AB1, dim. 120x40x110h, porte rideau	9	11	4	900,00	21'600,00						
AB2, dim. 120x40x110h, porte rideau	12	13	34	900,00	30'600,00						
AB3, dim. 120x40x110h, porte rideau	0	0	0	900,00	0,00						
AB4, dim. 120x40x110h, porte rideau	4	1	2	900,00	6'300,00						
AB5, dim. 80x40x110h, porte rideau	1	0	0	700,00	700,00						
AB6, dim. 120x40x110h, porte rideau	0	6	0	900,00	5'400,00						
AB7, 160x40x110h, porte rideau	0	3	0	1'100,00	3'300,00						
<b>vestiaires AV</b>											
30x50x180 AV1	135	48	47	180,00	41'400,00						4 445,46
<b>Armoires suspendues D</b>											
DS3	36	7	8	750,00	38'250,00						11 330,00
DS4	53	26	0	79	950,00						75'050,00
<b>divers (standard)</b>											
Bibliothèque, 100x40x200h (6.4.03)			2	450,00	900,00						5 541
Classier pour dossiers suspendus, 3 tiroirs A4 (6.4.03)			2	750,00	1'500,00						7 500,00
Armoire 160x40x110h, porte rideau (6.4.06)			2	1'100,00	2'200,00						2 200,00
Armoire 100x40x200h (6.4.06)			1	550,00	550,00						550,00
<b>Éléments de bureaux</b>											
<b>Bureaux B</b>											
180x180 B1	114	45	22	750,00	135'750,00						210'200
180x180, supplément pour bureau greffier-B1			181	800,00	145'800,00						226'175
160x80 B2	8	14	16	700,00	28'600,00						800,00
160x80, Local CTI B2			38	700,00	26'600,00						800,00
140x80 B3	1	4	0	700,00	2'100,00						3
180x90 B4	27	0	1	550,00	2'750,00						5
100x80 B5	0	3	1	750,00	2'100,00						28
100x90 B7	0	0	4	500,00	2'000,00						4
bureau substitut B8	2	4	0	500,00	2'000,00						18
Corps de bureau			6	1'700,00	10'200,00						6
Retours bureaux ( BR2)	21	48	14	750,00	352'500,00						470
			83	400,00	33'200,00						83
				400,00	33'200,00						357'23

MOBILIER des COLLABORATEURS		TOTAL PAR BÂTIMENTS			report		
STAND 46		STAND 48	ARQUEUSE 6	TOTAL 3 BÂTIMENTS	PRIX UNITAIRE	TOTAL H.T.	SOUS-TOTAL TTC
<b>Tables</b>		1	0	1	2	117'500	126'430
<b>Tables diverses</b>						82'550	88'824
200x100 - T2 :							
Mobilier, Salle d'audiences						6'500.00	
Table de conférence, dim. 200x100						1'000.00	
80x80 - T3	79	8	3	90		58'500.00	
180x120 - T4	0	0	1	1		800.00	
120 - T7	2	4	1	7		800.00	
60x60 - T8	7	0	6	13		5'600.00	
48.2.03 - Table de conférence Préposé 240x120x75						8'450.00	
						1'700.00	
						1'700.00	
<b>Bureaux et tables (poste de travail complet)</b>						34'950	37'606
6.4.03 - Poste de travail complet DG (B8)	1			1		3'900.00	
6.4.03 - Table de conférence DG 200 cm	1			1		1'000.00	
6.4.06 - Poste de travail complet Adj. DG (B8)	1			1		3'900.00	
6.4.00 - Table basse Couloirsalle d'attente	1			1		350.00	
6.4.05 - Poste de travail complet Secréariat DG	2			2		3'900.00	
6.5.04 - Poste de travail complet Ass DG	2			2		3'900.00	
6.5.04 - Table 160x80x75/h	1			1		700.00	
6.5.03 - Banque de réception, avec portillon, Economat	1			1		9'500.00	
<b>Chaises</b>		152	66	62	280	246'200	264'911
Chaises accordeurs et roulettes C1						600.00	
Chaises, local CTI C1						1'200.00	
Chaises hautes C3	44	0	0	44		600.00	
Chaises visiteurs C5	118	72	44	234		2'640.00	
Chaises pour table de conférence (6.4.03)						200.00	
Canapé 3 places (6.4.00)						2'200.00	
<b>Parois et cloisons</b>						17'700	19'045
46.0.03 - Paroi de séparation vitrée, 250x160/h	1			1		2'700.00	
46.0.03 - Paroi de séparation vitrée, 200x160/h	1			1		1'900.00	
6.1.00 - Cloisonette 180x40/h						500.00	
6.1.00 - Cloisonette 100x40/h						3'000.00	
6.1.00 - Paroi de séparation, tissu, 200x160/h						3'800.00	
46.2.06 - Cloisonette 180x40/h	6			6		1'300.00	
6.2.03 - Cloisonette 160x40/h						500.00	
6.2.03 - Cloisonette 80x40/h						460.00	
						350.00	

## TOTAL PAR BÂTIMENTS

II MOBILIER SPECIFIQUE	report	1 357 550	1'460'724
STAND 46 STAND 48 ARQUEUSE 6 TOTAL 3 BÂTIMENTS			
	PRIX UNITAIRE	TOTAL H.T.	SOUS-TOTAL HT SOUS-TOTAL TTC
<b>Réception - 46.0.05</b>			
<b>Guichets-caisses. Salle d'attente -46.0.04</b>			<b>12051</b>
Salle d'attente - Chaises C4	40	280.00	11200.00
<b>Salle des ventes immobilières - 46.1.05</b>			<b>19798</b>
46.1.05 - Pupitre confèrencier	1	900.00	900.00
Chaises avec tablettes C2	50	350.00	17500.00
<b>Guichets du service des notifications. Salle d'attente-46.2.07 à 10 et 46.2.11</b>			<b>3615</b>
Salle d'attente - Chaises C4	12	280.00	3360.00
<b>Secteurs d'huisiers - Parloirs - 46.3. à 6.00</b>			<b>28406</b>
<b>Zones de préclassement</b>			
Préclassement selon plan 01	4	2100.00	8400.00
meuble à casters 335cm x 40cm, h 225cm	12	600.00	7200.00
armoires 40cm x 40cm, h 225cm	4	1600.00	6400.00
table 60cm x 450cm, h 90cm	4	900.00	3600.00
meuble à roulettes, type boy 10 tiroirs	4	800.00	800.00
<b>Zone de préclassement au service de l'expédition, 3 cabannes -4</b>	1		
<b>Salle de formation - 48.4.01</b>			<b>14400</b>
Table trapézoïdale	21	400.00	8400.00
Chaises conférence	30	200.00	6000.00
<b>Salle de conférence 6.3.01</b>			<b>4400</b>
Bibliothèque, 80x40x200h	6	400.00	2400.00
Table de conférence 360cm	1	2000.00	2000.00
<b>Bibliothèque juridique - Centre de documentation - 48.2.01</b>			<b>6050</b>
Bibliothèque, 100x40x200h	9	450.00	4050.00
Table de conférence 380x110x75h	1	2000.00	2000.00

TOTAL PAR BÂTIMENTS

III MOBILIER SPECIFIQUE	report	
	1 441 760	1 551 334

STAND 46 STAND 48 ARQUEBUSE 6 TOTAL 3 BÂTIMENTS PRIX UNITAIRE TOTAL H.T. SOUS-TOTAL HT SOUS-TOTAL TTC

**Cafeteria - 48.4.02** 25 500.00 12'500.00 **27800** **29913**

Table 70x70 5 600.00 3'000.00

Chaises 52 150.00 7'800.00

Tabourets de bar 15 300.00 4'500.00

**Mobilier et matériel divers** 280 120.00 33'600.00 **66800** **71877**

Lampe de bureau 15 600.00 9'000.00

Lampe sur pied 280 25.00 7'000.00

Corbeille à papier 280 15.00 4'200.00

Sous-main 10 700.00 7'000.00

Destructeur pour document, moyen 10 400.00 4'000.00

Destructeur pour document, petit 3 500.00 1'500.00

Tableau blanc, 240x120cm 2 250.00 500.00

Flip chart

TOTAL H.T.

F. 1'536'360.00

TOTAL TVA 7.6% INCLUSE

F. 1'653'123.00

DIVERS ET IMPREVUS

F. 82'600.00

TOTAL GENERAL TTC

F. 1'735'723.00

Annexe no. 2  
Tableau récapitulatif "équipements informatiques"

EQUIPEMENT INFORMATIQUE PRIS EN CHARGE PAR LE CTI : chiffres i à j		STAND 46	STAND 48	ARQUEBUSE 6	TOTAL 3 BÂTIMENTS	PRIX UNITAIRE TTC	TOTAL TTC	SOUS-TOTAL TTC
<b>I EQUIPEMENT INFORMATIQUE STANDARD SUPPLEMENTAIRE</b>								
<b>Equipement informatique standard</b>								
	9	2	2	2	13	1785.15	23206.95	
Poste complet CRT (Ecran + PC)					40	2509.95	100398.00	
Poste complet TFT (Ecran plus + PC)	35	2	3		1	1581.70	1581.70	
Poste mélier CRT (Ecran + PC)	2				2	1785.15	3570.30	
Poste standard (sans écran)	44	6	27		77	724.80	55809.60	
Ecran TFT 17"	4	4			8	1322.20	10577.60	
Imprimante bureautique	4	4			3	3986.60	11959.80	
Imprimante mètre					3	1322.20	3986.60	
Imprimante Business Inkjet Color		3			1	977.00	977.00	
<b>II EQUIPEMENT INFORMATIQUE SPECIFIQUE</b>								
<b>Equipement informatique spécifique</b>								
Réception ( 46.0.05 )					2	724.80	1449.60	
Ecran TFT 17"	2				2	96.00	192.00	
Clavier + Souris	2				2	185.00	370.00	
ATEN Sharing Device	1				1	129.00	129.00	
Splitter VGA	2				2	32.50	65.00	
Cable VGA 6m	2				2	25.00	50.00	
Railonges PS2 pour clavier 4,5 m	2				2	25.00	50.00	
Railonge PS2 pour souris 4,5 m	2				2	25.00	50.00	
Guichet - Caisse (46.0.03) - Salle d'attente	5				5	2400.00	12000.00	
Imprimantes matricielles ( Quitlance de caisse )					1	45.50	45.50	
Salle des ventes (46.1.05)					1	724.80	724.80	
Cable VGA 10 m	1				1			
Ecran TFT 17" (en // sur PC - suivi PV par juristes)	1				1			
<b>III INFRASTRUCTURE RESEAU/TELEPHONE</b>								
<b>Equipement réseaut/éphonie</b>								
Infrastructure: ( Comprisant le câblage FO vertical, horizontal, les armoires de distributions, les patchs, les connecteurs, étiquetages, etc....)					1	117000.00	117000.00	
Terminaux monétaires: représente le câblage et la ligne ISDN, plus la mise en service					1	2500.00	2500.00	
Badges pour le personnel, au nombre de deux.					1	800.00	800.00	
Représente la pose et le câblage.					1	800.00	800.00	
Câblage pour deux cabines TT					1			
La téléphonie, qui comprend: La fourniture v.c. ATA, les cordons patch, la programmation et configuration du système, les boîtes vocales et la mise en service.					1	198500.00	198500.00	
								<b>report: 534763.65 F</b>
								<b>534764.00</b>
								<b>200087.75 F</b>
								<b>15075.90 F</b>
								<b>2305.60 F</b>
								<b>12000.00 F</b>
								<b>770.30 F</b>
								<b>319600.00 F</b>

STAND 46	STAND 48	ARQUEBUSE 6	TOTAL 3 BÂTIMENTS	PRIX UNITAIRE TTC	TOTAL TTC	SOUS-TOTAL TTC
<b>EQUIPEMENT INFORMATIQUE PRIS EN CHARGE PAR LE DJPS : chiffres IV à VI</b>						
<b>IV GUCHETS - CAISSES - SALLE D'ATTENTE (46.0.03 - 46.0.04)</b>						
<b>Equipement files d'attente et terminaux monétiques caisse OP</b>						
Gestion de files d'attente						
1			1	3003.00	3003.00	50'062.00 F
Interface Q-Win avec logiciel Q-Win pour 1 utilisateur, y compris un kit logiciel ( En français )						
1			1	3528.00	3528.00	19'804.00 F
Automate à ticket BP2884-62 230 V, y compris clavier						
1			1	1680.00	1680.00	
Socle pour automate à ticket P2202 en acier, couleur standard ( Gris clair )						
1			1	3255.00	3255.00	
Affichage principal 948, 3 lignes rouge, avec / sans inscription, montage au faux-plafond ou au mur.						
1			1	179.00	179.00	
9			9	431.00	3879.00	
Satellite connection BOX pour connexion des sonneries						
1			1	40.00	40.00	
Terminal de guichet KT2243, 5T						
3			3	357.00	1071.00	
Sonneries ( peu bruyante )						
11			11	11.00	121.00	
6-Pol. Boîte de connexion AMP Q-Matic						
14			14	20.00	280.00	
6-Pol câble modulaire de 2 m.						
1			10	132.00	1320.00	
Configuration du système, installation des unités périphériques, mise en service et formation des utilisateurs. ( 10 heures environ )						
1			1	800.00	800.00	
Frais de contrôle des installations électriques et documentation.						
1			1	648.00	648.00	
rouleau de tickets bleu, 3000 tickets, 62 mm, prix par carton de 12 rouleaux.						
<b>Terminaux monétiques</b>						
<b>Investissement</b>						
8			8	2900.00	23200.00	
lecteur 3C vegas, lecteur à moteur, grand écran en couleur, imprimante thermique.						
1			1	3150.00	3150.00	
Gateway pour 8 terminaux monétiques						
8			8	56.00	448.00	
Set de câble ( Terminaux monétiques )						
8			8	45.00	360.00	
Câble de raccordement GTW patch panel						
8			8	300.00	2400.00	
Mise en service et formation						
<b>Maintenance 1ère année</b>						
8			8	90.00	720.00	
Hotline 7x24 ( obligatoire ), par appareil et par année						
0			0	220.00	0.00	
Service de réparation ( après garantie ) par appareil et par année.						
0			0	90.00	0.00	
Service sur place 5 jours par appareil et par année						
0			0	30.00	0.00	
Service sur place top 7 jours par appareil et par année ( supplément par rapport à la rubrique..... )						
						<b>report: 58'485.65 F</b>

Annexe no. 2  
Tableau récapitulatif "Équipements informatiques"

EQUIPEMENT INFORMATIQUE PRIS EN CHARGE PAR LE DJPS (suite)		STAND 46	STAND 48	ARQUEBUSE 6	TOTAL 3 BÂTIMENTS	PRIX UNITAIRE TTC	TOTAL TTC	SOUS-TOTAL TTC
<b>V GUCHETS DE SERVICE DES NOTIFICATIONS (46.2.07 au 10)</b>								
<b>Equipement pour affichage pour salle d'attente Notifications</b>								
1	Soled pour automate à ticket P2202 en acier, couleur standard ( Gris clair).				1	1680.00	1680.00	4'883.00 F
	Terminal de guichet NS2094 d'occasion				1	230.00	230.00	
1	Affichage principal 948, 1 ligne rouge, avec/sans inscription . montage au faux-plafond ou au mur.				1	1210.00	1210.00	
1	Sonnerie ( peu bruyante)				1	40.00	40.00	
2	Poste-secteur 240 V / 24 V / 120 V				2	357.00	714.00	
7	6-Pd. Boîte de connexion AMP Q-Matic				7	11.00	77.00	
7	6-Pd câble modulaire de 2 m				7	20.00	140.00	
Configuration du système, installation des unités périphériques, mise en service et formation des utilisateurs. (6 heures environ).								
1					6	132.00	792.00	
<b>VI DIVERS</b>								
<b>Fournitures complémentaires</b>								
5	Railonge 2 fiches TD T12/13 - long. 5 m blanche		5	5	15	6.70	100.50	
5	Railonges 2 fiches TD T12/13 - long. 3 m blanche		5	5	15	5.85	87.75	
70	Railonge avec bloc de 6 prises avec interrupteur lumineux TD 3/1 MM"		70	60	200	16.90	3380.00	

TOTAL HT à charge du CTI: 496'993.00 F  
 TOTAL HT à charge du DJPS: 54'399.00 F  
 TOTAL HT: 551'392.00 F

Montant TVA 7,6% incluse: 41'905.00 F  
 TOTAL TTC: 593'297.00

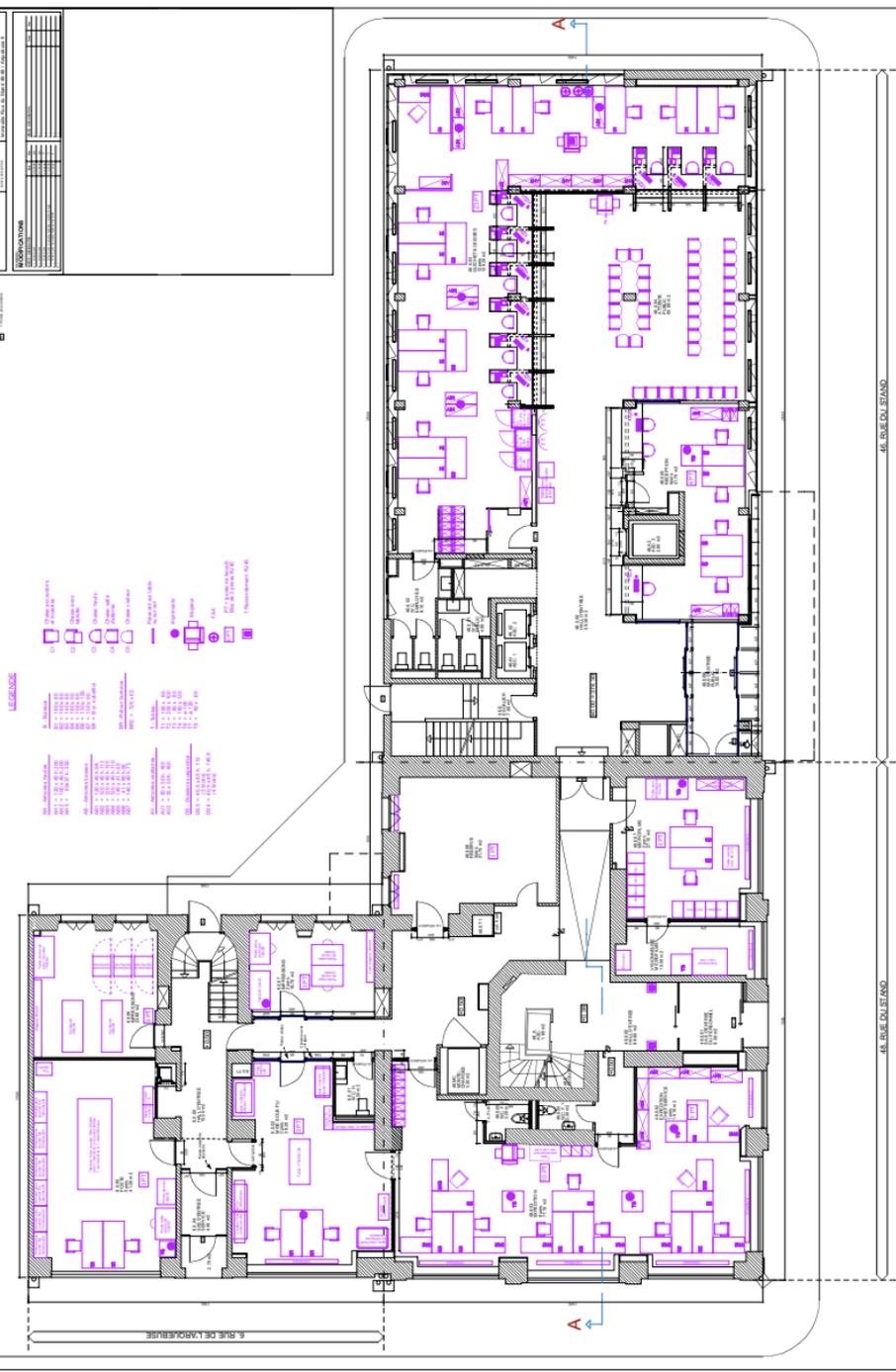
# Plans des bâtiments au PL

46-48 rue du STAND  
6 rue de l'ARQUEBUSE



<b>REZERVATIONEN</b>	
1. NAME	2. DATUM
3. ANZAHL	4. ZEITRAUM
5. ANMERKUNGEN	
1. NAME 2. DATUM 3. ANZAHL 4. ZEITRAUM 5. ANMERKUNGEN	

<b>LEGENDA</b>
1. Tisch 2. Stuhl 3. Bar 4. Kasse 5. WC 6. Aufzug 7. Treppe 8. Eingang 9. Ausgang 10. Feuerlöscher 11. Erste-Hilfe-Kasten 12. Notruf



- LEGENDA**
- 1. Tisch
  - 2. Stuhl
  - 3. Bar
  - 4. Kasse
  - 5. WC
  - 6. Aufzug
  - 7. Treppe
  - 8. Eingang
  - 9. Ausgang
  - 10. Feuerlöscher
  - 11. Erste-Hilfe-Kasten
  - 12. Notruf













**Projet de loi ouvrant un crédit extraordinaire d'investissement de 3 052 497 F pour l'équipement des bâtiments loués à la rue de l'Arquebuse 6 pour l'Office des poursuites et la Direction générale des Offices des poursuites et des**

**Projet présenté par le [département de justice, police et sécurité](#)**

	2004	2005	2006	2007	2008	2009														
<b>TOTAL des charges de fonctionnement induites</b>	<b>11'564</b>	<b>83'944</b>	<b>136'506</b>	<b>465'506</b>	<b>485'506</b>	<b>465'506</b>														
<b>Charges en personnel [30]</b> <small>(augmentation des charges de personnel, formation, etc.)</small>	0	0	0	0	0	0														
<b>Dépenses générales [31]</b>	0	0	0	0	20'000	0														
<b>Charges en matériel et véhicule</b> <small>(meublier, fournitures, matériel classique et/ou spécifique, véhicule, entretien, etc.)</small>	0	0	0	0	20'000	0														
<b>Charges de bâtiment</b> <small>(fluides (eau, énergie, combustibles), conciergerie, entretien, location, assurances, etc.)</small>	0	0	0	0	0	0														
<b>Charges financières [32+33]</b>	<b>11'564</b>	<b>83'944</b>	<b>136'506</b>	<b>465'506</b>	<b>465'506</b>	<b>465'506</b>														
<b>Intérêts</b> (report tableau)	11'564	83'944	83'944	83'944	83'944	83'944														
<b>Amortissements</b> (report tableau)	0	0	52'563	381'562	381'562	381'562														
<b>Charges particulières [30 à 36]</b>	0	0	0	0	0	0														
<b>Perte comptable [330]</b>	0	0	0	0	0	0														
<b>Provision [338]</b> (préciser la nature)	0	0	0	0	0	0														
<b>Octroi de subvention ou de prestations [36]</b> <small>(subvention accordée à des tiers, prestation en nature)</small>	0	0	0	0	0	0														
<b>TOTAL des revenus de fonctionnement induits</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>														
<b>Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46]</b> <small>(augmentation de revenus (impôts, émoluments, taxes), subventions reçues, dons ou legs)</small>	0	0	0	0	0	0														
<b>Autres revenus [42]</b> <small>(revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, loyers)</small>	0	0	0	0	0	0														
<b>RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT</b> (charges - revenus)	<b>11'564</b>	<b>83'944</b>	<b>136'506</b>	<b>465'506</b>	<b>485'506</b>	<b>465'506</b>														
<u>Remarques :</u>  - Coût d'entretien en 2008 des matériels pc's, écrans, imprimantes après la période de garantie de 3 ans et avant le renouvellement après 4 ans (20'000 = env. 10% du coût du matériel sans logiciel, soit F 215'164 - F 24'682).  <u>Signature du responsable financier :</u> <u>Date :</u>	<table border="1"> <caption>Bar Chart Data: RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Montant (F)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2004</td> <td>11'564</td> </tr> <tr> <td>2005</td> <td>83'944</td> </tr> <tr> <td>2006</td> <td>136'506</td> </tr> <tr> <td>2007</td> <td>465'506</td> </tr> <tr> <td>2008</td> <td>485'506</td> </tr> <tr> <td>2009</td> <td>465'506</td> </tr> </tbody> </table>						Année	Montant (F)	2004	11'564	2005	83'944	2006	136'506	2007	465'506	2008	485'506	2009	465'506
Année	Montant (F)																			
2004	11'564																			
2005	83'944																			
2006	136'506																			
2007	465'506																			
2008	485'506																			
2009	465'506																			

**FICHE TECHNIQUE CTI**

- Fonctionnement  
 Investissement

Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 2 631 997 F pour l'équipement des bâtiments loués à la rue du Stand 46-48 et à la rue de l'Arquebuse 6 pour l'Office des poursuites et la Direction générale des Offices des poursuites et des faillites.

**Préambule**

Pour ce qui concerne les technologies de l'information, ce projet de loi porte sur l'acquisition de PC et imprimantes et des installations de télécommunications. La plupart des rubriques ci-dessous sont dès lors sans objet.

**1. Système d'information et de communication :**

Sans objet. Ce crédit n'a pas d'impact sur le système d'information et de communication des OPF. Il ne vise que le regroupement géographique des Offices et de la Direction générale.

**2. Développement :**

Sans objet. Les applications actuelles de l'OP ne subissent pas de modification de fond. Seules quelques adaptations issues du regroupement de deux sites géographiques en un seul sont nécessaires (essentiellement liées aux impressions et regroupement de services).

**3. Architecture technique :**

Le matériel proposé a été validé par le service réseaux et télécoms du CTI. Quant aux acquisitions de PC et imprimantes, elles sont conformes aux standards de l'Etat.

**4. Organisation de projet :**

La conduite du projet sera sous la responsabilité de l'OPF, en collaboration avec le CTI. Toutes les ressources nécessaires ont été prévues dans le cadre du projet.

**5. Financement :**

Pour les installations de télécommunications, le montant prévu couvre la téléphonie, le câblage informatique et les éléments actifs du réseau. Une partie des travaux aura dû être faite cependant sur 2004 étant donné les délais donnés par le DAEL et le DJPS pour la mise à disposition des locaux aux OPF et le bail déjà signé.

Quant au matériel informatique, principalement des PC et des imprimantes, les coûts sont conformes aux normes et contrats en vigueur.

Tous les coûts d'investissement sont prévus.

**6. Evolution et maintenance du système :**

Le renouvellement des équipements sera prévu dans le socle.

**7. Priorité :**

Ce projet est considéré comme prioritaire par le département.

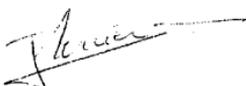
**8. Formation :**

Sans objet. Pas de formation complémentaire nécessaire.

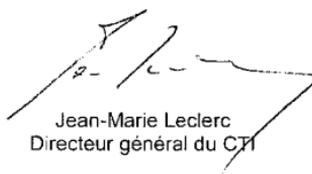
**9. Sécurité et éthique :**

Sans objet.

En conclusion, nous validons sans réserve ce projet de loi.



Jean-Claude Mercier  
Directeur opérationnel



Jean-Marie Leclerc  
Directeur général du CFI

Genève, le **31 JAN. 2005**



Département des finances  
Administration des finances de l'Etat

République et  
Canton de Genève



## PREAVIS TECHNIQUE

fonctionnement     bouclement  
 investissement     autre

rubrique n° 17.00.00.506.01  
47.01.00.506.01

### 1. Objet

Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 2 631 997 F pour l'équipement des bâtiments loués à la rue du Stand 46-48 et à la rue de l'Arquebuse 6 pour l'Office des poursuites et la Direction générale des Offices des poursuites et des faillites.

### 2. Planification des charges et revenus de fonctionnement induits par le projet

(en millions de francs)	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Charges en personnel [30]	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses générales [31]	-	-	-	-	0.02	-	-
Charges financières [32+33]	0.07	0.07	0.40	0.40	0.40	0.40	0.40
Charges particulières [30 à 36]	-	-	-	-	-	-	-
Octroi de subvention ou prestations [36]	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des charges de fonctionnement</b>	<b>0.07</b>	<b>0.07</b>	<b>0.40</b>	<b>0.40</b>	<b>0.42</b>	<b>0.40</b>	<b>0.40</b>
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+4]	-	-	-	-	-	-	-
Autres revenus [42]	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des revenus de fonctionnement</b>	<b>-</b>						

### 3. Financement

Ce crédit d'investissement devra être inscrit au budget d'investissement en 2005.

Il devra entrer dans le cadre du volume d'investissements "nets-nets" admis par le Conseil d'Etat pour 2005, sous réserve de la réduction technique globale à opérer. Dans ce cadre, ce préavis ne garantit pas que les tranches du crédit d'investissement pourront être automatiquement versées.

### 4. Remarques

Le remplacement des équipements sera prévu dans le socle du CTI (voir fiche technique du CTI en annexe du projet de loi).

La fiche technique du CTI mentionne un crédit d'investissement de 3 052 497 F correspondant à la précédente version du projet de loi.

Marc Gioria

Marc Brunazzi

Genève, le 31 janvier 2005

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL, l'exposé des motifs et les tableaux financiers transmis le 28 janvier 2005 ainsi que la fiche technique CTI transmise le 1er décembre 2004. L'Administration des Finances de l'Etat n'est plus engagée en cas de modifications ultérieures à la date du préavis technique.

Pris connaissance le : 31 janvier 2005

Signature du responsable financier :